

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions aux écoles maternelles et élémentaires relèvent de la compétence du Maire.

Les parents doivent se rendre en Mairie munis des documents suivants :

- Le livret de famille
- Le carnet de santé
- Un justificatif de domicile
- En cas de divorce : le jugement de divorce
- Le certificat de radiation si l'enfant est inscrit dans une autre Ecole

Après ces formalités, la Directrice de L'Ecole reçoit les parents et les enfants pour les admettre définitivement à l'Ecole.

Les pré inscriptions pour les enfants atteignant 3 ans à la prochaine rentrée scolaire sont enregistrés en Mairie. Les parents doivent se munir des documents visés ci-dessus ainsi que du formulaire de pré-inscription.



MARCORIGNAN

Formulaire Préinscription Scolaire



En classe de : Année Scolaire

Date d'effet de l'inscription :

RENSEIGNEMENTS DE L'ENFANT

NOM :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance : à :

Sexe M F

RENSEIGNEMENTS FAMILLE

NOM et Prénom du/de la représentant(e) légal(e) :

.....

Adresse complète :

.....

Adresse mail@.....

Nom et Prénom du Père :

.....

Nom de jeune fille et prénom de la Mère :

.....

Situation matrimoniale des Parents :


.....

 **LISTE DES PIECES A FOURNIR AU VERSO**

Marcorignan, le

Signature du/de la Représentant(e) Légal(e)

MAIRIE DE MARCORIGNAN - 9, Avenue de Narbonne - 11120 MARCORIGNAN

 04.68.93.60.09/Fax : 04.68.93.47.03

Mail : contact@marcorignan.fr

PIÈCES À FOURNIR



- ✦ Le Livret de Famille
- ✦ Le Carnet de Santé
- ✦ Un justificatif de domicile
- ✦ Le Certificat de radiation si l'enfant est inscrit dans une autre école
- ✦ Si divorce produire la copie du jugement